



Club des Amateurs de TERRIERS D'ÉCOSSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine, fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, reconnue d'utilité publique

Commission des Elections :

Claire KIEFFER, Présidente
Annie CERTAIN
Sébastien BATS

BEVILLE-LE-COMTE, le 01 février 2018

APPEL A CANDIDATURES

L'Assemblée Générale du CLUB DES AMATEURS DE TERRIERS D'ÉCOSSE se tiendra le **samedi 19 mai 2018** à SAINT-SERNIN-SUR-RANCE (12380).

L'ordre du jour sera notamment le renouvellement statutaire de la moitié des membres du Comité.

Le présent document constitue l'appel à candidatures pour les six postes à pourvoir pour un mandat de six ans.

Pour être éligible au Comité, tout candidat, y compris les membres sortants rééligibles par application de l'article 12 des STATUTS DU C.A.T.E., doit :

- Faire acte de candidature
- Etre électeur
- Etre majeur
- Résider dans un des pays membres de la FCI (Fédération Cynologique Internationale)
- Etre membre de l'association (selon Article 12 des Statuts du C.A.T.E.) depuis au moins 36 mois, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours
- Ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre

Chaque candidat devra adresser sa candidature par courrier postal (**lettre suivie, chronopost ou pli recommandé**) à :

Madame Claire KIEFFER
C.A.T.E. – COMMISSION DES ELECTIONS
7 route de Dourdan
92520 EGLY

accompagnée de :

- une photo d'identité récente
- un document justifiant de l'identité
- un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- une déclaration sur l'honneur selon laquelle il n'a jamais été condamné pour mauvais traitement aux animaux ni sanctionné par la Société Centrale Canine ou par l'un des membres affiliés
- une profession de foi ne dépassant pas 500 mots

Les dossiers des candidats doivent parvenir avant le **18 MARS 2018** sous peine d'irrecevabilité, quelle que soit la cause du retard. Les télécopies et les courriels ne sont pas valides.

Rappel : les fonctions d'administrateur sont gratuites et ne peuvent à quelque titre que ce soit donner lieu à rétribution.

Information aux candidats :

En devenant Membre actif du C.A.T.E., vous vous engagez à apporter votre **soutien**, votre **aide** et votre **savoir** au club.

Devenir Membre du Comité, c'est **s'investir** encore davantage : participation active aux réunions, mise en place et organisation des diverses manifestations (*Nationale, Spéciales de races, Régionales d'Élevage, Réunions Amicales, Epreuves d'utilisation etc...*), tant pour la partie administrative que sur le terrain.

Il faut donc être **disponible, motivé**, vouloir mettre ses **idées** et ses **compétences** au profit de l'ensemble des missions du club.

La **fonction bénévole** qui sera la vôtre ne peut être un obstacle au sérieux que vous apporterez à votre tâche. Vouloir s'engager uniquement pour un titre honorifique mène très vite à l'isolement et au désintéret.

Vouloir **fédérer plutôt que diviser** est un devoir essentiel pour une fonction de membre de comité.